

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ASSOCIATION : MAISONS DE RETRAITE de « La Miséricorde »

est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses propres statuts.

Elle est le résultat de la fusion, intervenue le 1^{er} janvier 2004, entre deux associations :

- l'une créée en 1980 sous la dénomination de « Maison de retraite de La Miséricorde Bon Accueil », à Cébazat
- l'autre créée en 1991 sous la dénomination de « Maison de retraite de La Miséricorde » à Billom.

Elle a pour but de gérer et administrer des Maisons de Retraite destinées à accueillir des personnes âgées dans un esprit de service et de dévouement afin que se perpétuent l'œuvre créée par la Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Billom.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé aujourd'hui de 12 membres : 7 laïcs et 5 religieuses.

Sont membres de l'Association tous ceux qui veulent la soutenir dans ses orientations, adhèrent à ses statuts et qui, après en avoir fait la demande, ont reçu l'agrément du Conseil.

Le siège social de l'Association est situé :
4 rue de Verdun – 63118 CEBAZAT

L'Association **MAISONS DE RETRAITE de « La Miséricorde »** gère aujourd'hui deux lieux de vie situés à CEBAZAT et BILLOM, dans le département du Puy-de-Dôme.

Ces deux lieux de vie ont le statut d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et sont conventionnés.

La Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Billom est à l'origine des Maisons de Billom et de Cébazat.

Touchées par les misères de leur temps et de leur ville au lendemain de la Révolution, six jeunes Billomoises se regroupent le 1^{er} novembre 1806 sous la direction de l'abbé Claude Mestre pour mener la vie communautaire.

Tels sont les débuts de la Congrégation qui veut manifester aux hommes, particulièrement aux plus démunis, la proximité et la tendresse de Dieu.

Reconnue comme hospitalière dès 1810 puis comme enseignante (1853), la congrégation s'est développée surtout au XIX^{ème} siècle sous l'impulsion de Mère Marcelline de Chameralat.

Actuellement présentes dans le diocèse de Clermont et aux Pays Bas, les sœurs de la Miséricorde continuent de soutenir et d'encourager les personnes et les institutions qui, à leur suite, œuvrent aujourd'hui selon l'esprit des fondatrices.